

ANNOU TRIYÉ *Byen*

GUIDE DE COLLECTE 2017 DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS

Mettons nos poubelles au régime!

**CONSOMMONS MIEUX
JETONS MOINS- TRIONS PLUS**

ANSE-BERTRAND - LE MOULE - MORNE-À-L'EAU - PETIT-CANAL - PORT-LOUIS

Mot de la Présidente

Madame, Monsieur,

Le nouveau guide de collecte des déchets ménagers et assimilés est le vôtre !

En 2017, de profonds changements vont s'opérer dans la gestion de nos déchets pour tendre vers un service moderne et de qualité autour de la réduction et du tri en vue de leur recyclage. Tout d'abord, la collecte des ordures ménagères **se fera désormais trois fois par semaine dans les bourgs de Moule et Morne-à-l'Eau, et deux fois par semaine dans les bourgs d'Anse-Bertrand et Petit-Canal.**

Une nouvelle organisation intercommunale du service est mise en place. En effet, après une étude d'optimisation détaillée, les circuits deviennent désormais intercommunaux. Ainsi, nous avons **économisé 530 000 €** par an, somme que nous allons pouvoir **réinvestir** dans d'autres projets de la CANGT.

Une **opération de promotion du compostage individuel va être lancée en 2017** : pendant 5 ans, 1000 kits de compostage seront distribués à des foyers volontaires.

Désormais, tous les habitants de la CANGT disposent d'un service de collecte des encombrants en apport volontaire et en porte-à-porte. **La déchèterie intercommunale située au Moule est ouverte à tous les ménages et est gratuite.** Nous poursuivrons nos travaux pour étendre le réseau de déchèteries dans les autres communes.

Les points d'apport volontaire pour vos emballages ménagers et le verre **vont être embellis afin d'améliorer leur usage.** Enfin, nous lançons en 2017 l'élaboration du Programme Local de Prévention des déchets.

Face à ces défis, nous vous invitons à être un citoyen actif dans la politique de prévention et recyclage des déchets que nous portons. **Consommons autrement pour produire moins de déchets, Trions nos déchets recyclables et compostons nos déchets verts et restes de cuisine.**

La Présidente, Gabrielle LOUIS-CARABIN

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS?

Ordures ménagères

Nos ordures ménagères sont enfouies sur l'installation de stockage de déchets non dangereux du SYVADE située à la Gabarre.

Collecte sélective : Un déchet, une filière!

DÉCHETS VERTS



Compostage à
SITA VERDE
au Moule

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (D3E)



Dépouillés puis
démantelés par AER au
Lamentin et valorisés en
France hexagonale

FERRAILLE



Valorisés par AER
et SNR en France
Hexagonale

PLASTIQUE CARTON



Mis sous balle à
ECODEC aux Abymes
et recyclés en France
hexagonale

VERRE



Broyés par AER et
transformés en sous
produits du BTP (en
sous couche routière,..)

ATTENTION ! LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DE DÉCHETS DE LA CANGT NE COLLECTE PAS :

- Les déchets automobiles: pneus, batterie, pare-choc. Ramenez-les chez votre garagiste!
- Les déchets du BTP: gravat, carrelage, sanitaires, feuille de tôle. Faites les évacuer par des professionnels!
- Les déchets médicaux: médicaments, objets piquants, coupants et tranchants. Ramenez-les chez votre pharmacien!

DECHETERIE INTERCOMMUNALE DE CAILLEBOT

LA DÉCHÈTERIE EST OUVERTE A TOUS
LES HABITANTS DE LA CANGT.
VENEZ Y DEPOSER GRATUITEMENT
VOS ENCOMBRANTS.

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI : 10H - 13H
MARDI AU SAMEDI : 7H - 12H, 14H - 17H
DIMANCHE : 7H - 12H

Derniers entrants acceptés
15MN AVANT LA FERMETURE.
FERMETURE JOURS FÉRIÉS.
*sauf le le mercredi des cendres
et le 2 novembre.*

Adresse :
**CAILLEBOT,
ROUTE DE DOUVILLE
LE MOULE**

Tél : 0590 24 07 61

DÉCHETS ACCEPTÉS DANS LA LIMITE DE 2M³ PAR JOUR :



MÉTAUX, FERRAILLE,



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES
(D3E) : APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS USAGÉS,



BOIS (À L'EXCEPTION D'ARBRES ET DE GROSSES SOUCHES),



GRAVATS ET DÉBLAIS DES PARTICULIERS
UNIQUEMENT ISSUS DU BRICOLAGE FAMILIAL,



DÉCHETS VERTS AVEC UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR À 10 CM
ET UNE LONGUEUR DE 50 CM,



PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES, CARTONS, PLASTIQUES,



PILES,



HUILES MÉCANIQUES USAGÉES, FILTRES À HUILE,
HUILES ALIMENTAIRES (POUR LES PARTICULIERS UNIQUEMENT),



TOUT VENANT ET ENCOMBRANTS
(qui n'ont pu être triés dans les autres bennes),



POTS DE PEINTURE DE VOLUME <15L



ANNOU
TRIYÉ
Byen

DÉCHETS INTERDITS À LA DÉCHÈTERIE

- Déchets de volume > 2m³ par jour,
- Déchet végétaux avec un diamètre supérieur à 10cm et une longueur > 10 cm,
- Déchets industriels,
- Ordures ménagères,
- Éléments entiers d'automobiles ou de camion,
- Cadavres d'animaux,
- Déchets hospitaliers, anatomiques, infectieux ou à risque,
- Produits explosifs, inflammables ou radioactifs,
- Fusées de détresse,
- Bouteilles de gaz et extincteurs,
- Tout déchet susceptible de présenter un danger pour le personnel,
- Batteries,
- Pneus.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte-à-porte à l'aide de bacs roulants. **Ce bac est obligatoire pour la collecte des ordures ménagères.**

Des bacs collectifs sont mis à disposition des citoyens quand, pour des raisons réglementaires et techniques, le camion de collecte ne peut emprunter certaines voies (voie privée, voie sans aire de retournement, maisons isolées).

Ce bac, qui est un bien public, vous est confié pour répondre à :

- **La sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents de collecte**
- **Des exigences de salubrité publique**
- **Votre confort**

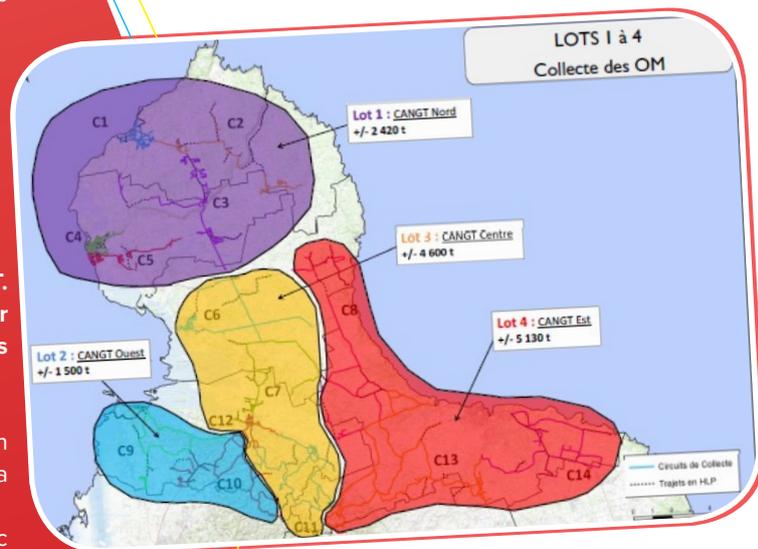
Il reste la propriété des entreprises prestataires de la CANGT. Chaque récipiendaire doit en prendre soin et l'entretenir. Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés.

En cas de vol ou de perte, il sera remplacé après présentation d'une déclaration de perte ou de vol à la police municipale ou à la gendarmerie.

Le bac devra être remis au prestataire en fin de marché. Tout bac gardé devra être remboursé à la CANGT.»

Pour des raisons de sécurité des agents de collecte, la collecte se déroule la nuit. Les bacs devront être sortis la veille du jour de collecte. Une fois collectés, ils doivent être rentrés pour ne pas entraver la circulation et éviter les vols.

Les circuits de collecte ont été redessinés, et sont désormais intercommunaux, au-delà des limites communales.



LOT 1 - CANGT NORD		
	JOUR	Lieu
Circuit 1	LUNDI JEUDI	BOURG D'ANSE BERTRAND (dont Macaille, Sans-fenêtre); Vigie
Circuit 2	MARDI VENDREDI	SECTIONS D'ANSE BERTRAND Beaufond, Lacroix, Mon trésor, Pressec, Saint Jacques (Hipp.), Massieux, Fond Rose, plage de Porte d'enfer, Bellevue, Campêche, Mahaudière, Grande Vigie.
Circuit 3	MARDI VENDREDI	SECTIONS DE PORT LOUIS Beauplan, Belair-Leborgne, Pichon, Pelletan, Haut-la-Montagne, Guéry, La-font-Gouttière, Monroc, Pré Cassis, Go-
Circuit 4	LUNDI JEUDI	BOURG DE PORT LOUIS 1 (NORD) : rue Gambetta jusqu'à la plage du souffleur, front de mer jusqu'à Pouzzole
Circuit 5	LUNDI JEUDI	BOURG DE PORT LOUIS 2 (SUD) : rue Gambetta jusqu'au port de pêche, front de mer jusqu'à Barbotteau + Sylvain, Lalanne, Beauport, Brument, Belin, Vaugirard.

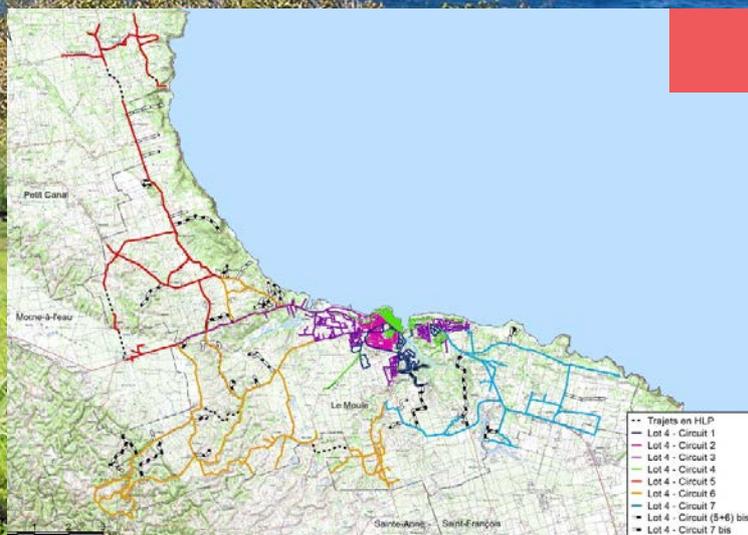


LOT2 - CANGT OUEST		
	JOUR	Lieu
Circuit 1	LUNDI JEUDI	MARIEUL, DUBELLOY, VIEUX-BOURG, PERRIN, Blain, Geffrier, Decostière, route et plage de Babin, Chastel, Labuthie, Quirine, Béguette, Lemesle, Chapelle Belle espérance, Chevalier, Route du canal de perrin
Circuit 2	MARDI VENDREDI	BERLETTE, BOSREDON, GENSOLIN, LEBRAIRE, CHAZEAU-DUBISQUET Saint-Girond, Gensolin, Bosrédon, Lemesle, Berlette, Belle Espérance, Champs Fleuri, Croustère, Lebraire, Bourdon, Vallet, Chazeau, Lapalin, La Croix, Dubisquet



LOT 3 - CANGT CENTRE

	JOUR	Lieu
Circuit 1	MARDI VENDREDI	BOURG DE PETIT-CANAL, GASCHET, VERMONT, BAZIN Bourg de Petit Canal, Gaschet, Clugny, Charropin, Vermont, Les Mangles, Duval, Dumaine, Bazin, Chabert, Maisoncelle
Circuit 2	MARDI VENDREDI	GRANDS BOIS, DÉVARIEUX, BALIN, RICHEVAL, BELCOIN Grands bois, Fond Boucard, Dévarieux, Bon Air, Girard, Bazin, Balin, Roujol, Bonne Terre, Picot, Richeval, Pointe-à-Retz, Belcoin.
Circuit 3	LUNDI JEUDI	ESPÉRANCE, MARCHAND, MATIGNON, JABRUN, MOMPIERRE Espérance, Lasserre, Boisvin, Marchand, Réduit, Engerville, Barthel, Saint-Nicolas, Gascon, Matignon, Massé, Kerloury, Rousseau, Chouloute, Jabrun, Lolo, Brémont, Labatte, Dessale, Lorger, Mompierre
Circuit 4	LUNDI JEUDI SAMEDI	BOURG DE MORNE À L'EAU, Brion, Espérance, Rigaud.



LOT 3 - CANGT EST

	JOUR	Lieu
Circuit 1 (BOURG DU MOULE)	LUNDI JEUDI	Centre-ville (bvd Rougé à la mer) - Ensemble des corbeilles du territoire, des aires de jeux - bacs collectifs shitalou – Esso- Ecole primaire petite guinée – gymnase – pioche – top prix - kaz a prix – collège –lycée – rue des résidences lavandière et du cimetière – rue S. Ducadosse – rue Duchassaing prolongé jusqu'au rond-point jusqu'à bvd Levasseur jusqu'à la pharmacie pape-lard – collectifs résidence Lacascade – Rocade sergent – rue Ste Anne – ZAC de sergent – Champs grillé 1 – Centre d'affaire de Damencourt - collectif de Barbadine - Port de pêche – L'autre bord – Parc Archéologique – bandes de Morel - route de la Mangrove – ruelle guenette – ruelles de la rue Duchassaing et de la Baie – impasse Tyson Rayapin – ruelles de Shiva jusqu'au 4 chemins la Baie – route de l'Écluse – ruelle pois d'angle – CSM – Église évangélique – ruelles d'Audoïn.
Circuit 2 (BOURG DU MOULE)	MARDI VENDREDI	Ensemble des corbeilles du territoire – Petite Guinée – Lemercier - ruelles Lemercier- -Collectifs Bonan –Levasseur – Sergent – Zone de recasement de Sergent –Champs grillé 2 et 3 - Collectif Vassort – Bonan
Circuit 3 (BOURG DU MOULE)	LUNDI JEUDI	Lotissement Laporte - Tresor - Damencourt individuel - N5 - lotissement l'Oranger - Spot de surf – Les Alizées - Guenette 1 – Morel - Morelière – Calbasse – Gissac – Lauréal –Lauréal Agricole - Cantine – Guenette 2 + collectifs Guenette 2 – lotissement Damator

	JOUR	Lieu
Circuit 4 (BOURG DU MOULE)	SAMEDI	Ensemble des corbeilles du territoire, des aires de jeux -Port de pêche – Plage de l'autre bord – l'autre bord – Parc Archéologique – Bandes de Morel - Centre-Ville (bvd Rougé St Jean) – Cantine – Esso – Collectifs Bonan, Collectifs Vassort – Stades bacs collectifs - Collectifs Shitalou – École Primaire Petite Guinée – Gymnase – Pioche – Top Prix –Kaz a prix – collège – Lycée – collectifs de Barbadines + Guenette 2 + individuels– Route de l'Écluse Centre d'affaire Damencourt – Les Alizées.
Circuit 5	MARDI VENDREDI	Mahaudière , Sainte Geneviève, Lagarde, Gros-Cap , plage de l'anse Maurice, Sainte marguerite, Lafontaine , Bacquié, La Roche, Durival, Laplante, Sommabert, Palais Ste-Marguerite , Néron, Duteau, Beaumont, Blanchet, Méthivier ,
Circuit 6	MARDI VENDREDI	La Rosette , l'Anglais, La Houssaie, La Croix, Pavée, Château Gaillard , La Mineure, Gascon, Grande Case, Fréchou, Carrère, Malescot, Saint-Guillaume, Dubec, Port-Blanc, Cocoyer , L'écluse, Bellevue, 4 chemins La Baie , Bauvel, Nord-Ouest, Bamboche, Boisvin, Dévarieux, Eau Blanche , Bois David, Montplaisir, Grands Fonds Corneille.
Circuit 7	LUNDI JEUDI	Morel , Portland, Clinique Porte d'enfer , Alleaume, Zevallos , Dubédou, BelleMare, Létaye, Gardel , Bois David

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les déchets verts sont collectés à bras d'homme. Aussi, ils sont acceptés par le service pour des volumes domestiques, **soit de 1m3 maximum. Les troncs doivent avoir une longueur maximum de 50 cm.**

NOUVEAUTÉ !

En 2017, la CANGT, en partenariat avec le FEDER, l'ADEME, le Conseil Départemental, lance une opération de promotion du compostage individuel. 1000 kits de compostage seront distribués pendant 5 ans à des foyers volontaires. Une rétribution de 10 € sera demandée par foyer volontaire. Une formation en amont est obligatoire.

ANSE-BERTRAND

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI VENDREDI
Bourg et sections	Ferraille	Déchets verts : tontes de gazon, taille d'arbustes, feuilles, tronc sectionné	Déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E)	Encombrants hors D3E: meubles, canapés, matelas, sommiers

LE MOULE

La collecte des encombrants se fait en dépôt en déchèterie intercommunale située à Caillebot.

MORNE-À-L'EAU

Encombrants triés: Déchets verts, Déchets d'Équipement Électriques et électroniques (D3E), Encombrants hors D3E

Lundi	Jabrun - Chazeau
Mardi	Lasserre - Blanchet
Mercredi	Bourg - Richeval
Jeudi	Bosredon - Gensolin
Vendredi	Vieux-Bourg / Perrin

PETIT-CANAL

Encombrants triés: Déchets verts, Déchets d'Équipement Électriques et électroniques (D3E), Encombrants hors D3E

Lundi	Bourg
Mardi	Gros-Cap, Gélas, Lagarde, Abricot, Sainte-Geneviève
Mercredi	Beauplan, Cluny, Gaschet, Saint-Elise, Les Mangles
Jeudi	La Fontaine, Déméré, Maisoncelle
Vendredi	Balin, Roujol, Bazin, Desvarieux, Pavillon

PORT-LOUIS

Encombrants triés: Déchets verts, Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (D3E), Encombrants hors D3E

Lundi	Bourg Nord : rue Schoelcher jusqu'à la plage du souffleur, front de mer jusqu'à Pouzolle
Mardi	Sylvain, Beauport, Lalanne, Belin, Fauvette
Mercredi	Pelletan, Beauplan
Jeudi	Haut de la montagne, Bellevue, Monroc, Goguette
Vendredi	Bourg Sud : rue Schoelcher jusqu'au port de pêche

LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Ces déchets recyclables sont collectés en points d'apport volontaires situés :

ANSE-BERTRAND

- au Bourg : Stade, Collège, Place du Bourg, Plage de l'Anse-Laborde, Clodius Arlette rue Guy Tirolien, Lot. Mahaudière 1, rue du Moulin des Grand-Fonds
- à Massioux: Lacroix Beaufond, Carrefour St Jacques, Carrefour Bébian
- à Campêche : Carrefour Bellevue/Joseph TONI, Mahaudière, Ecole Campêche
- à Guéry : Lot. Vieux Moulin, Ecole, Station Service WIP, Lotissement en face du Temple Témoin de Jéhovah

SECTIONS DE LE MOULE

dans les sections

PETIT-CANAL

- Bourg
- Cluny, Balin, Bazin, Roujol, Desvarieux, Les Mangles, Sainte-Geneviève et Gros-Cap.

PORT-LOUIS

- Bourg : stade du bourg, stade de Barbotteau, rue Pasteur, place Fauvette, rue Sony Rupair, Plage du Souffleur, Port de pêche
- Belin, Pelletan, Haut de la Montagne.



CENTRE-VILLE DE LE MOULE ET MORNE-À-L'EAU

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en porte-à-porte dans le centre-ville du Moule et sa périphérie et sur tout le territoire de Morne-à-l'Eau

une fois par semaine :



	JOUR	Lieu	
Circuit 1	Vendredi	LE MOULE	CENTRE VILLE COMPLET - rocade Sergent - rue Ste-Anne - rue Duchassaing prolongé jusqu'au 4 chemins de la Baie - route de Caillebot (Tisson Rayapin, impasse des Paéltuviers) - route de caillebot complet (Shiva) - ZAC de Sergent complet - champs grillé 1 - lotissement Lauréal
Circuit 2	Jeudi	LE MOULE	Duchassaing prolongé - Lotissement Laporte -Tresor - Damencourt Individuel - Les Alizés - L'autre bord - Guenette 1 - Morel - Lotissement Barbadines individuels - Morelière - Lauréal agricole - Calbasse - Gissac - Guénette 2 individuels.
Circuit 3	Mardi	LE MOULE	Rue Duchassaing jusqu'au rond point le carrefour - petite Guinée Complet - Lemercier - Bonan - Vassort - Sergent - Zone de recasement de Sergent - Champs grillé 2 - lotissement Couchy (Lahoussaie) - Lotissement L'oranger 2
Circuits 4	Mercredi	MORNE-À-L'EAU	<p>•BOURG ET JABRUN : Service technique - rue Léon Blum -Rue du Débarcadère - rue Jean Jaurès -rue Bajon - Rue Abbé Grégoire - - Boulevard Ouest - Ruelle Gustave et rue Bragelogne - Centre commercial Rigaud - Cités Brion - 3 chemins Brion - Nouvin - Darthres - rue du Moule jusqu'au lycée Faustin Fléret - Espérance - Cités de Darthres - Rés les palétuviers - Cités Cocoyer - Morne du cimetière. Salette - Mompierre - Chemin Jean-Pierre - Lebraire - 3 chemins Croustère - Girard - Chemin de l'Espérance- Jabrun St Cyr jusqu'à la maison Léo</p> <p>•DUBELLOY/VIIEUX-BOURG/PERRIN : Dubelloy – Beguette jusqu'au 3 chemins de Vieux-Bourg face à l'abri des voyageurs - 3 chemins de Vieux-Bourg - Geffrier - Vieux-Bourg - Route Babin - Plage de Babin - Chastel - Garage Guérande jusqu'à la maison BADOF - Labuthie jusqu'à la Chapelle Belle Espérance - Route du canal de Perrin – Canal de Perrin</p> <p>•BOURG / JABRUN / LOTISSEMENT DESVAREUX : Centre technique - centre commercial Richeval - rue du Débarcadère – rue Bragelogne - rue Achille René Boisneuf jusqu'au crédit agricole - rue Schoelcher jusqu'au marché - rue Légitimus - lotissement les hauts de Jabrun – impasses morne lolo - Jabrun derrière l'école - près des gîtes - chemin du gros morne - plateau Roche - impasses - lotissement Elie - Fond ravine - Boulangerie ALOPH - Brion (impasses) Lebraire - Bois d'Inde - Zabeth - lotissement Desvarieux</p> <p>•BOURG ET ZONES D'ACCÈS DIFFICILES : Centre commercial de Richeval - Impasses rue Bragelogne - Impasses Bajon- Bourg - Impasses Cocoyer 1 - Impasse J.CHOISY - La Place - Rue Girard - rue Bébian - la perception- Centre commercial Rigaud - Impasses Blanchet - Impasse lotissement Béguette - Impasses lotissement Champfleury - l'Orée de Perrin</p>

Circuits 5	Samedi	MORNE-À-L'EAU	<p>•BOSREDON :Service technique - Cimetière - Marieul - Saint Girond - Croustère - 3 chemins Croustère - Bosredon - Ecole de Bosredon - Rue Calebasse - Champfleury - Lotissement NELSON - Berlet - Pierre Louis - Epicerie BARTHEBIN - Gensolin – Dioul</p> <p>•CHAZEAU : Bordeaux-Bourg - Route Sony Rupaire - Salette - Descente de Bois d'Inde jusqu'au 3 chemins Salette - Bois d'Inde - 3 chemins de Chazeau - Lapalin - Dubisquet - Route de Boricaud - Epicerie Christiane - Chazeau - 3 chemins Bois d'Inde - Dessales - Mompierre - Lorger - 3 chemins Labath - route de Labath - Lotissement Palmier - Coulée Elie</p> <p>•ROUSSEAU/DUBELLOY/BELLE ESPERANCE : Terrain Diado - quartier Rousseau - résidence Gustave - Impasse Montseigneur - Rigaud -Dubelloy (chemin du terrain de football) - Impasses Sauvia – Terrain Chipan - Saint-Sauveur - La coure des braves - impasses Geffrier - Entrée Coco - Losio - Quentin - Impasses Quirine - Perrin - Morne Aubin (près du canal/versant droit) Epicerie Devarre - impasses Perrin Ranch - Tiburce et Louise -l'Orée Houdan - Houdan - Impasse Diroul - Berlette - Belle Espérance</p> <p>•LASSERRE/QUIRINE : Epicerie Ramier - Lasserre - Terrain de foot - Total - Chemin blue bird – Maison Geolier - Epicerie Soubaly - Epicerie PHAETON - lotissement Lasserre – Chemin de la carrière - Morne Lolo - 3 chemins de Jabrun Ecole primaire - route de Lolo - Chemin ISSON - Boisvin - Réduit - Epicerie GEOLIER - Marchand QUIRINE</p> <p>•RICHEVAL / BOURG /BLANCHET : Richeval - Bonne-Terre - Picot - Lotissements Rousseau - Belcoïn - Pointe à Retz - Ancien pont du Débarcadère - rue du Débarcadère jusqu'à la Poste – rue Schoelcher jusqu'à la place du marché - rue Légitimus jusqu'à supermarché Dorlin - Rue de l'Eglise - rue Achille René Boisneuf (de Crédit Agricole à Cocoyer) - Chemins STANISLAS (gauche et droite) - o bô ravin la - Blanchet - station service - Caserne des sapeurs pompiers – Crématorium</p>
------------	--------	---------------	--

**LE VERRE RECYCLABLE EST COLLECTÉ EN APPORT VOLONTAIRE
DANS LA BORNE VERTE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA CANGT.**

DANS LA BORNE VERTE

je dépose :



EMBALLAGES EN VERRE
Bouteilles, pots et bocaux en verre

DANS LA BORNE JAUNE

je dépose :



**BOUTEILLES
EN PLASTIQUE**
Bouteilles et flacons
en plastique



**EMBALLAGES
METALLIQUES**
Cannettes, boîtes de conserve,
barquette en alu,
aérosols non dangereux



CARTONS & PAPIERS
Journaux, magazines,
emballage en carton



NON RECYCLÉS

MÉMO TRI

JE DEPOSE MES ORDURES MENAGERES
DANS MA POUBELLE HABITUELLE
sachets et sacs plastiques, briques de lait,
restes de nourriture, couches bébé, vaisselle...

ANNOU
TRIYÉ
Byen



Poubelle au régime !



**ICI : UNIQUEMENT
MES ORDURES MENAGERES**

SACHETS ET SACS PLASTIQUES, BRIQUES DE LAIT, RESTES DE NOURRITURE, COUCHES BÉBÉ, VAISSELLE...

UN DOUTE ?

UNE QUESTION SUR VOS DÉCHETS ?

 **05 90 48 77 80**

communaute@cangt-guadeloupe.fr